

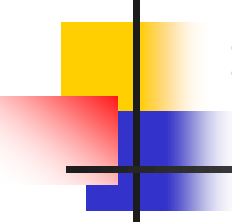


**Etude sur la capacité des
Communautés Economiques
Régionales Africaines à mettre en
œuvre les projets régionaux de
transport (Cas de l'Afrique de l'Ouest)**

Présentation des objectifs

SSATP, Abuja, 03 juillet 2018

Contexte

- 
1. Mise en œuvre des programmes et projets régionaux de transport reste confrontée à plusieurs obstacles de nature à retarder sinon à annuler l'exécution de certains travaux.
 2. Capacités et problèmes institutionnels des CERs et OSRs ? : Charge à l'essieu ; Opérations/PCJ ; TIE/TRIE ; Gestion Corridors ; Contrôles routiers ; Suivi électronique ; Interconnexion SID ; Gestion de l'information ; Exécution de Projets (PM, Gestion Marchés, Suivi/évaluation...)
 3. Projets physiques /Corridors ;
 4. Concept de corridor de développement ?



Objectif global

- **Déterminer les obstacles à la mise en œuvre efficace et efficiente des projets et programmes régionaux de transport par les Communautés Economiques Régionales (CERs) et les Organisations Sous Régionales (OSRs) en Afrique de l'Ouest.**

Objectifs spécifiques

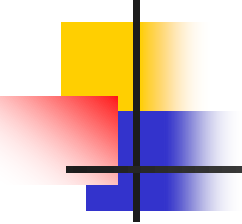


- Établir un diagnostic permettant de mettre en exergue les obstacles et problèmes affectant les capacités de la CEDEAO et de l'UEMOA à mettre en œuvre les projets et programmes régionaux de transport ;
- Faire des recommandations permettant une mise en œuvre efficace et efficiente des projets et programmes régionaux de transport et assurer leur durabilité ;
- Proposer un plan d'actions pour le renforcement des capacités des CERs et OSRs de l'Afrique de l'Ouest.

Tâches spécifiques

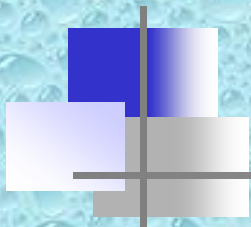
- Aperçu des différents projets régionaux de transport routier mis en œuvre en Afrique l'Ouest à travers la CEDEAO et l'UEMOA ;
- Aperçu sur les dispositifs institutionnels en place à la CEDEAO et à l'UEMOA dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes régionaux ;
- Analyse les problèmes récurrents en matière de passation de marché qui affectent la mise en œuvre des projets et programmes régionaux ;
- Analyse des délais et volonté politique pour la mise en œuvre des Décisions Communautaires en matière de facilitation des transports ;
- Analyse du mécanisme en place au niveau des deux organisations pour le suivi/évaluation des effets et impacts des projets régionaux ;
- Recommandations et proposition d'un plan d'action.

Constats préliminaires

- 
- ❑ CERS : sous-effectif au niveau des départements en charge des infrastructures et des transports dans les CERs pour la mise en œuvre des projets régionaux de transport ;
 - ❑ Inefficacité des Comités Techniques Mixtes (CTM) mis en place pour appuyer les CERs dans leur rôle de coordination générale des programmes régionaux de transport (Composition fluctuante, chaîne d'information inefficace, capacités techniques, surcharge de travail, coordination/parties prenantes multiples ...).

Questions soulevées

- *Maintien des Comités Techniques Mixtes (CTM) et mise en œuvre des composantes régionales des programmes par les Etats ?*
- *Transformer les CTM en organes permanents de suivi de l'exécution des projets régionaux de transport ?*
- *Pool d'experts nationaux mis à la disposition de la CEDEAO ou de l'UEMOA pour le suivi de la mise en œuvre des projets régionaux de transport ?*
- *Création d'une Agence d'Exécution des composantes des Projets Régionaux de transport confiées aux CERs ?*
- *Création d'un Centre sous-régional pour la Facilitation des Transports en Afrique de l'Ouest ?*



MERCI